

RÈGLEMENT DE LA COUPE DU MORIN

Organisateur : Association des Usagers du Port de Morin (AUPM)

Lieu : Port de Morin – L'Épine (85)

Date : 26 Juillet 2026

Contact organisation : FOUSSE Jean-Paul 06 .16.20.20.44 / email : aupm85info@orange.fr

1. Conditions de participation

- La régate est ouverte à tous les plaisanciers inscrits au port de Morin ou invités par l'AUPM.
- Les bateaux doivent être en bon état de navigabilité.
- Le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour tous les participants pendant la régate.
- Chaque bateau doit être couvert par une assurance responsabilité civile en cours de validité.

2. Inscriptions

- Pour l'inscription, une participation de 20 € est demandée par bateau.
- L'inscription se fait en ligne ou au local de l'AUPM au plus tard le 24 juillet 2026.
- Une fiche d'inscription devra être remplie par le chef de bord (nom du bateau, type, équipage, etc.).
- La signature du formulaire vaut acceptation du présent règlement.

3. Catégories

- Voiliers croiseurs.

4. Briefing & sécurité

- Un briefing obligatoire aura lieu à 12h30, au barnum de l'AUPM sur le quai du port.
- Les consignes de sécurité, parcours, procédure de départ et météo y seront détaillées.
- Le canal retenu pendant la régate est le 77
- Le parcours sera indiqué au briefing (avec bouées ou points GPS).
- Un bateau comité assurera le départ et la surveillance.
- Des bateaux accompagnateurs seront présents sur le parcours pour les contrôles et en cas de besoin.

5. Déroulement de la régate

- 13h55, Signal d'avertissement
- 14h00, Départ à proximité de la deuxième bouée tribord (verte) du chenal.
- Arrivée à la deuxième bouée tribord, un coup de corne de brume pour chaque concurrent.
- En cas de météo défavorable, la régate pourra être écourtée ou annulée.
- Le chronométrage sera effectué par l'organisation.
- Les décisions du comité de course seront sans appel...

6. Classement et prix

- La remise des prix est prévue vers 19h00 et sera suivi d'un verre de l'amitié.
- Deux classements seront établis afin de satisfaire tous les participants selon l'ordre d'arrivée et selon un système compensatoire.
- Des prix symboliques (ou lots offerts par des partenaires) seront remis à :
- Les 3 premiers de chaque classement.
- Le plus jeune équipier

7. Esprit et responsabilité

- La régate se déroule dans un esprit convivial et compétitif.
- Le règlement des priorités en régate s'applique, un rappel sera fait au briefing ainsi que la procédure de départ.
- L'AUPM décline toute responsabilité en cas d'accident, d'avarie ou de blessure pendant l'épreuve.

- Le chef de bord reste responsable de la sécurité de son équipage.
- Le respect des autres participants, de l'environnement et des consignes portuaires est impératif.
-

8. Droit à l'image

- Des photos et vidéos pourront être prises pendant l'événement.
- En s'inscrivant, les participants acceptent leur éventuelle utilisation à des fins de communication (site web, affiches, réseaux sociaux, etc.).

9. Le petit plus

- Carte du parcours sera affichée au briefing.
- Horaires de marée :
- BM : 9h52 / 22h15
- PM : 3h52 / 15h59 (coef. 44 & 48)